



## COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Geneviève CRESSAN Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Denis BARBE, Mme Elisabeth BARRAULT, M. Noël BILLARD , M. Guillaume BONNET, M. Loïc BREHU, M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Françoise FERRONNIERE, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. David LEBON, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Mme Bénédicte MOREL, M. Alain PIERRAT, Mme Sandra RENDA, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX, Mme Agnès VENTURA, Mme Isabelle VINCENT, M. Murat YASAR.

Etaient représentés : Mme Kenza BENYAHIA par pouvoir à Mme Maria CHEDEVILLE, Mme Josette BERENFELD par pouvoir à M. David LEBON, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Agnès VENTURA, M. Sébastien TENAILLON par pouvoir à Mme Sandra RENDA, M. Jean-Maurice DUVAL par pouvoir à Mme Janine MILON, M. Alain MALET par pouvoir à Mme Françoise FERRONNIERE.

----

**Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2017 est approuvé à l'unanimité, 7 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.**

---

### ADMINISTRATION GENERALE

1 Protection fonctionnelle du Maire – Diffamation sur twitter

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 6 voix contre , 2 abstentions**

**ACCORDE** la protection fonctionnelle à M. Jean-Pierre Gorges, en qualité de Maire de Chartres, à l'occasion de la procédure engagée par ce dernier à la suite de propos tenus sur Twitter et revêtant la qualification de

diffamation publique, faits qui sont prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1, 29 alinéa 1, 31 alinéa 1, de la loi du 29 juillet 1881.

**AUTORISE** la prise en charge par la commune des frais de procédure qui en découlent.

---

2 Protection fonctionnelle accordée à l'agent public - Diffamation sur twitter

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 6 voix contre , 2 abstentions , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**ACCORDE** la protection fonctionnelle à Madame Mathilde Gorges, en qualité d'agent public, à l'occasion de la procédure engagée par cette dernière à la suite de propos tenus sur Twitter et revêtant la qualification de diffamation publique, faits qui sont prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1, 29 alinéa 1, 31 alinéa 1, de la loi du 29 juillet 1881.

**AUTORISE** la prise en charge par la commune des frais de procédure qui en découlent.

---

3 Chartres Métropole - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Désignation d'un représentant

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant de la Ville de Chartres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole.

**PREND ACTE** de la candidature de Mme Monique KOPFER

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 38

Mme KOPFER ayant obtenu 38 voix est déclarée élue pour siéger au sein de la CLECT de Chartres métropole.

---

4 Commission CSPL et Commission de Délégation des Services Publics – Modification de représentation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un suppléant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et d'un suppléant à la Commission de Délégation de Services Publics.

**PREND ACTE** de la candidature de M. BARBE pour siéger au sein de la CCSPL

Nombre de votants : 38

Suffrages exprimés : 37

M. BARBE ayant obtenu 37 voix est déclaré élu pour siéger au sein de la CCSPL en tant que membre suppléant

---

**PREND ACTE** de la candidature de M. TENAILLON pour siéger au sein de la CDSP

Nombre de votants : 38

Suffrages exprimés : 38

M. TENAILLON ayant obtenu 38 voix est déclaré élu pour siéger au sein de la CDSP en tant que membre suppléant

—

- 5 Rapport au Conseil municipal des représentants Ville de Chartres pour la SPL Chartres Aménagement

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 1 voix contre , 6 abstentions , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le rapport présenté au titre de la SPL Chartres Aménagement pour 2016 dans le cadre des représentations accordées.

—

- 6 Rapport au Conseil Municipal des représentants de la Ville de Chartres pour la SEM Chartres Développements Immobiliers

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 1 voix contre , 6 abstentions , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le rapport au Conseil municipal des représentants de la ville de Chartres pour la SEM Chartres Développements Immobiliers pour l'année 2016.

—

## **FINANCES ET PROSPECTIVE**

- 7 Approbation du rapport de la CLECT Action sociale d'intérêt communautaire Travaux d'évaluation des charges

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour , 1 voix contre , 7 abstentions , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges pour l'action sociale d'intérêt communautaire.

—

- 8 Approbation du rapport de la CLECT promotion du tourisme Travaux d'évaluation des charges

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 8 abstentions , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges pour la promotion du tourisme.

9        Approbation du rapport de la CLECT éclairage public - Travaux d'évaluation des charges

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 8 abstentions , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges pour l'éclairage public.

---

10        convention de mandat - Crowfounding et autre

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 37 voix pour , 1 voix contre , 1 abstention**

**APPROUVE** les principes de la convention de mandat ;

**ACCEPTE** son utilisation pour les cas de financements participatifs et de redevance de stationnement payant (Forfait Post stationnement, Recours Administratifs Préalables Obligatoires...);

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de mandat et les actes liés ;

**PRECISE** que chaque convention de mandat sera préalablement proposée à la lecture du Comptable public pour approbation.

---

11        Convention pour compte de Tiers - Pay by Phone

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention**

**APPROUVE** la convention de mandat permettant de reverser la ressource « option SMS » Pay By Phone à la société par ordre de paiement et de manière régulière ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et les actes en tenant lieu ;

**PRECISE** que le Comptable public a validé ce principe et la convention.

---

12        Responsabilité d'un régisseur de recettes - Détérioration et vol sur horodateurs Boulevard Foch et rue de l'Ane Rez

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention**

**PREND ACTE** de la détérioration commise sur des horodateurs du Boulevard Foch et de la rue de l'Ane Rez et des conséquences financières et en terme de responsabilités pour le régisseur de recettes

**ACCEPTE** de prendre à sa charge le débet (578,55 € correspondant à 394,65 € et 183,90 €) si le caractère de force majeure est retenu par les services de la DDFIP.

---

13 Achat, installation et maintien des matériels et logiciels de la société PARKEON - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
<b>Acquisition et installation pour la mise en conformité des horodateurs pour la dépenalisation de la société Parkéon :</b> Lot 1 - Rétro - équipements TPAL Horodateurs Stélio / Lot 2 - Pièces détachées / Lot 3 - Acquisition, droits d'utilisation et maintenance informatiques	Société PARKEON 100 avenue de Suffren 75015 PARIS	Lot 1 : prix global et forfaitaire de 216 640,00 € HT, soit 259 968,00 € TTC ; puis, pour les lots 1 et 2 par période maximale de 1 an, respectivement, maximum de 50 000 € HT et maximum de 70 000 € HT

14 Marchés de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices – lots 1 à 7 – avenants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 7 voix contre , 1 abstention**

**APPROUVE** l'avenant n°4 au marché n°2015-100 relatif à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices – Lot n°3, ayant pour objet la modification du programme des travaux, la prise en compte de l'incidence financière de cette modification et la rectification de l'erreur matérielle de la délibération n°CM2017/143 du 29/06/2017 quant à l'incidence financière de cette modification sur le montant du marché :

Désignation	Titulaire	Montant initial € HT	Montant après avenants € HT
<b>Marché n°2015-100 – Lot n°3 : Corps d'états secondaires et de finitions</b>	Groupement SAS VALLEE 92140 CLAMART (mandataire)	6 914 323,24	7 284 709,89

**APPROUVE** les avenants aux marchés n°2015-098 à 2015-104 relatifs à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 32 mois et 21 jours.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

15 Marché de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices - relance lot n°6 - avenant n°2

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 7 voix contre , 1 abstention**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché n°2016-084 relatif au lot n°6 « Appareils élévateurs » pour la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices avec la société AFEM, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 14 mois.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

—

- 16 Convention de groupement de commande intégré pour acquisition de matériel et fourniture - avenant n°4

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de groupement de commande de matériel et consommables en fonctionnement, ayant pour objet de modifier le champ d'intervention prévu à l'article 1 de la convention.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

—

- 17 Convention de groupement de commande pour la création et la cartographie de réseaux secs - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la convention de groupement de commande pour les prestations relatives à la création et la cartographie des réseaux secs.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

—

- 18 Groupement de commandes semi-intégré pour des matériels et fournitures communs à Chartres Métropole et à la Ville de Chartres - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**APPROUVE** la convention portant sur le groupement de commandes semi-intégré pour l'achat de matériels et fournitures communs à Chartres Métropole et à la Ville de Chartres

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes semi-intégré pour l'achat de matériels et fournitures communs à Chartres Métropole et à la Ville de Chartres

—

- 19 Groupement de commande pour ' gestion des fourreaux ' - autorisation et élection de membres de CAO

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 7 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la convention constitutive de groupement entre la Communauté d'Agglomération «Chartres Métropole », la ville de Chartres et la communauté de communes entre Beauce et Perche en vue de passer des marchés/accords cadres pour des prestations de gestion de fourreaux.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive.

**DECIDE** à l'unanimité de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant parmi les membres à voix délibératives de la CAO

**PREND ACTE** de la candidature de M. CONTREPOIS, membre titulaire et de Mme CRESSAN membre suppléant

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 31

**SONT DECLARES ELUS** pour siéger au sein de la CAO M. CONTREPOIS, membre titulaire et Mme CRESSAN membre suppléant chacun ayant obtenu 31 voix.

—

- 20 Accord-cadre pour des travaux de déplombage, désamiantage et démolition de locaux, garages et maisons d'habitation - ZAC de Beaulieu - Quartier des Clos - Avenant 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2016-092 relatif aux travaux de déplombage, désamiantage et démolition de locaux, garages et maisons d'habitation – ZAC de Beaulieu – Quartier des Clos avec la société S.N. T.T.C, ayant pour objet de modifier le programme des travaux, de prendre en compte des prix unitaires supplémentaires et de les adjoindre au BPU.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

—

- 21 Marchés de modifications charpentes, couverture et façades du Théâtre Municipal - lots n°1, 3 et 5 - avenants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** les avenants aux marchés n°2014-170, 2014-173 et 2015-093 relatifs aux modifications des charpentes, couverture et façades du Théâtre Municipal, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 9 mois et 16 jours.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

—

- 22 Marchés pour la vérification périodique des installations de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS - Lots 1 à 3 - Avenants de transfert

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** les avenants aux marchés n° G2014-028 à 030 relatifs à la vérification périodique des installations de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et du CCAS - Lots 1 à 3, ayant pour objet leur cession à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION suite à la scission du fonds de commerce du titulaire initial BUREAU VERITAS SA

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

—

23 Travaux d'aménagement de la Phase 2bis relatifs à l'opération de renouvellement urbain de la ZAC de Beaulieu - lot n°1 et 3 - autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montants
Lot n°1 - Voirie, assainissement, réseaux et mobiliers	COLAS CENTRE OUEST – 11, rue du 19 mars 1962 – BP 1015 – 28630 LE COUDRAY	123 017,35 € HT pour la tranche ferme et 125 901,45 € HT pour la tranche conditionnelle soit un total, toutes tranches confondues, de 248 918,80 € HT
Lot n°3 – Espaces Verts	ARPAJA – ZAC de la Torche - 28630 BARJOUVILLE -	10 377,64 € HT pour la tranche ferme et 11 281,53 € HT pour la tranche conditionnelle soit un montant total, toutes tranches confondues de 21 659,17 € HT

---

24 Appartement 9 rue de la Comète à Paris (7e) - Cession

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la cession d'un appartement T2 (lot n°3) d'une superficie de 49,68 m<sup>2</sup>, avec cave (lot n°27), dans un ensemble immobilier situé 9 rue de la Comète à Paris 7<sup>e</sup>, parcelle cadastrée section BZ n°80, à Mme BENSCH domiciliée 42 rue Cler 75007 Paris ou à toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 515 000 € net vendeur ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

---

25 4 rue des Grenets - parcelle non bâtie - cession

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** la cession de la parcelle non bâtie de 17 m<sup>2</sup> située 4 rue des Grenets à Chartres, cadastrée section AI n° 432, au profit de Monsieur Guy COUTADEUR, domicilié 6 rue des Grenets à Chartres ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 1 700 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

---

26 ZAC des Clos - 34 rue de Sours - Acquisition

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°417 appartenant à M. Dumoutier Daniel et Madame Labbé Catherine, située 34 rue de Sours à Chartres, d'une superficie de 372 m<sup>2</sup> dont 104 m<sup>2</sup> de bâti, au prix de 265 000 € net vendeur, les frais de notaire étant à la charge de la Ville.



**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

---

27 Mise à disposition de personnels auprès de l'AD PEP 28

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition partielle de personnels par la Ville de Chartres auprès de l'AD PEP 28 pour assurer l'animation des Temps d'Activités Périscolaires le vendredi après-midi.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

28 2ème subvention complémentaire COS - Année 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution par la Ville de Chartres au Comité des Œuvres Sociales d'une deuxième subvention complémentaire d'un montant de 9 467.92 € pour l'année 2016

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

---

**AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS**

29 Subvention complémentaire classes découvertes école Henri IV élémentaire année scolaire 2016 - 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la subvention supplémentaire de 2000€ qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Henri IV pour compléter le financement des classes découvertes de cette école de l'année scolaire 2016 – 2017.

---

31 Secours Populaire Français d'Eure-et-Loir - "Les vacances, la joie de vivre ensemble" - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 800 € au Secours Populaire Français dans le cadre de l'organisation de la « Journée des oubliés des vacances ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

32 Association Yearbook Fulbert - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association Yearbook Fulbert dans le cadre de la création d'un livre retraçant les événements de l'année scolaire du lycée Fulbert.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

33 Comité d'Eure-et-Loir Tennis - Tournoi Bonne Année 2017 - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 9 984 € au Comité d'Eure-et-Loir de Tennis dans le cadre de l'organisation, du 25 novembre au 30 décembre 2017, stade de ligue de Chartres, du tournoi Bonne Année 2017.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

34 Association Boxe Chartraine - Gala de boxe - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association Boxe Chartraine et la Ville de Chartres.

**FIXE** à 3 000 € le montant de la subvention allouée au titre de l'organisation du grand gala « La nuit des Champions IV ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association Boxe Chartraine ainsi que tous les documents afférents.

---

35 Formation BAFA 2018 - Participation Ville

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention entre la Ligue de l'Enseignement, Fédération des œuvres Laïques d'Eure et Loir et le Bureau Information Jeunesse de la Ville de Chartres.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent.

---

**CULTURE, PROMOTION, ANIMATION**

36 Association Piano Panier - Subvention 2017 - Compensation coût de location Salle Doussineau

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 120 € à l'association Piano Panier.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

—

37 Classes à Horaires Aménagés Musique - Collège Jean Moulin

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre le Collège Jean Moulin et la Ville de Chartres pour l'année scolaire 2017-2018.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

—

38 Classes à Horaires Aménagés Danse - Collège Hélène Boucher

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre le Collège Hélène Boucher et la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

—

39 Société d'horticulture d'Eure-et-Loir - Société mycologique de La Loupe - Société des amis du muséum de Chartres et des naturalistes d'Eure-et-Loir - Exposition ' Champignons et fruits d'automne '

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de :

- 600 € à la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir,
- 400 € à la Société mycologique de La Loupe,
- 300 € à la Société des amis du muséum de Chartres et des Naturalistes d'Eure-et-Loir,

dans le cadre de leur participation à l'exposition intitulée « Champignons et fruits d'automne » à la collégiale Saint André, les 28 et 29 octobre 2017.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention au titre de l'exercice 2017.

—

40 Association ENTRACTE - Avenant n°6 Convention d'objectifs - Subvention investissement 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°6 à la convention d'objectifs entre l'Association ENTRACTE et la Ville de Chartres.

**FIXE** le montant de la subvention d'investissement 2017, à 33 500 € TTC.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention d'objectifs avec l'Association ENTRACTE ainsi que tous les documents afférents.

41 Association des Amis des Jumelages de Chartres - Traduction italienne du livre 'Le quartier Picassiette ' - Subvention 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 2000 € à l'association des Amis des Jumelages de Chartres couvrant les frais la traduction du livre «Le quartier Picassiette » par les éditions du Girasole à Ravenne.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

42 Protocole - Délégation municipale à Marseille

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**APPROUVE** la prise en charge des frais engagés par Maria CHEDEVILLE pour son déplacement à Marseille du 09 au 13 octobre 2017 pour participer au 21<sup>ème</sup> congrès du Club des villes et territoires cyclables.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes y afférent.

---

**CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME**

43 Dépenalisation du stationnement payant - convention ANTAI

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**APPROUVE** la convention entre la commune de Chartres et l'Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du forfait-post stationnement (FPS).

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

---

44 Convention de réalisation d'infrastructures rue Isidore Douin

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la convention entre la ville de Chartres, la ville du Coudray et CDV Promotion relative à la réalisation par la ville de Chartres d'un plateau ralentisseur et d'un carrefour à feux tricolores, remboursé partiellement par CDV Promotion

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y afférent.

45 Projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12 –

Mise en compatibilité du PLU de Chartres

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 7 voix contre , 1 abstention**

**APPROUVE** la mise en compatibilité du PLU de la ville de Chartres avec le projet d'utilité publique d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12

—

46 Zone d'Aménagement Concerté de Rechèvres - Convention de subvention entre Chartres métropole, la ville de Chartres et la SPL Chartres Aménagement

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**(M. MASSELUS n'a pas pris part au vote)**

**DONNE** son accord au versement par Chartres métropole d'une subvention de 80 000 euros HT au profit de Chartres Aménagement pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées des raquettes 11, 16 et 17 de la ZAC de Rechèvres

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention de subvention

—

47 Autorisation de signature - Déclaration préalable

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer et à déposer les autorisations d'urbanisme listées ci-dessous et tout document y afférent.

Déclaration préalable pour :

- 1) Modification sur la façade d'un bâtiment aux Abbayes Saint Brice, situé 1 rue Saint Martin au Val à Chartres, inhérente à des travaux de rénovation d'un appentis.
- 2) Modification sur l'aspect extérieur de la façade du Prieuré Saint Vincent, situé 12 rue de la Porte Cendreuse à Chartres, inhérente à des travaux d'installation d'un kakémono.
- 3) Modification sur l'aspect extérieur de la façade du Local Artiste, situé 1 rue du Massacre à Chartres, inhérente à des travaux d'installation d'un kakémono.

---

**Jean Pierre GORGES**